



La Chambre d'agriculture demande l'annulation de l'arrêté sur les ZNT



Suite à l'arrêté du 27/12/19, qui prévoit la mise en place de zones de non traitements à proximité des zones d'habitations, la Chambre d'agriculture a déposé un recours auprès du Conseil d'État demandant l'annulation de l'arrêté. Ce dernier aurait des conséquences très lourdes pour la profession agricole, en termes de surface impactées et de manque à gagner pour les exploitations, mais pas seulement.

La Chambre d'agriculture est consciente de la nécessité de protéger l'environnement, mais il est nécessaire d'ouvrir une large consultation entre les agriculteurs et l'ensemble des acteurs du territoire afin de maîtriser l'ensemble des tenants et aboutissants d'un tel décret pour la population toute entière.

Les agriculteurs se sont investis depuis des années, pour mettre en place des changements de pratique, pour une agriculture responsable et citoyenne, garante de la protection de l'environnement et du cadre de vie.

Contact presse :

Chambre d'agriculture de la Vienne

François PAILLAT – francois.paillat@vienne.chambagri.fr – 05 49 44 74 25